

AMENDEMENT - PRÉAVIS N° 05/09.2014 BUDGET DE L'EXERCICE 2015

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Suite à l'information communiquée verbalement en début de séance, le Comité de direction dépose l'amendement suivant concernant les conclusions du préavis sur le budget de l'exercice 2015 :

LE CONSEIL INTERCOMMUNAL DE LA PRM

- après avoir pris connaissance du projet de budget ordinaire pour 2015 et du préavis du Comité de direction,
- après avoir pris connaissance du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'adopter le budget ordinaire des activités de police de la Police Région Morges pour 2015, présentant un excédent de charges de CHF 6'031'100.00 entièrement couvertes par les communes membres ;
2. d'adopter le budget ordinaire des contrats de prestations de la Police Région Morges pour 2015, présentant des charges et revenus de :
 - CHF 2'654'200.00 (charges), CHF 3'218'300.00 (revenus) pour la Commune de Morges ;
 - CHF 289'700.00 (charges), CHF 50'000.00 (revenus) pour la Commune de Saint-Prex ;
 - CHF 22'400.00 (charges), CHF 12'200.00 (revenus) pour la Commune de Tolochenaz ;
 - CHF 1'800.00 (charges) pour la Commune de Buchillon ;
 - CHF 1'800.00 (charges) pour la Commune de Lussy-sur-Morges.

Le vote du budget de chaque commune étant réservé ;

3. de dire que le solde des contrats de prestations est à la charge ou au bénéfice de chaque commune.

Adopté par le Comité de direction dans sa séance du 25 septembre 2014.

Amendement déposé au Conseil intercommunal en séance du 30 septembre 2014.